

SANTÉ ■ Un réseau partenarial pour assurer la continuité du parcours de vie des personnes handicapées

Améliorer les admissions en EHPAD

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le Centre hospitalier Jacques-Boutard, le centre de La Chênaie et des établissements accueillant des personnes handicapées afin de créer un réseau partenarial leur permettant à ces personnes d'intégrer facilement un EHPAD au moment opportun.

Lorsqu'elles vieillissent, les personnes handicapées, vivant chez elles ou dans un établissement spécialisé, se trouvent parfois sans solution « de prise en charge ni d'hébergement ». Depuis 2010, le centre de La Chênaie dispose de places d'hébergement médico-social (9 sur 60 lits d'EHPAD) pour accueillir des personnes handicapées âgées. Le centre hospitalier de Saint-Yrieix compte proposer des places en EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) à partir de juin 2014. Les deux établissements ont décidé de mettre en place « une coordination de l'admission des personnes handicapées dans leurs unités d'EHPAD », avec les établissements accueillant des personnes handicapées jeunes. Avec quatre ans d'avance, La Chênaie avait déjà signé des



RÉUNION. Rencontre des différents partenaires impliqués dans le réseau.

conventions avec les CDTP (Centre départemental de travail protégé) d'Isle et Panazol.

« Limiter les éventuels effets de déstabilisation liés au changement d'environnement »

D'autres partenariats, conjoints entre le CH Jacques-

Boutard et La Chênaie, ont été envisagés. Le 1^{er} objectif de la mise en place d'un réseau partenarial est de faciliter l'arrivée en EHPAD des personnes handicapées. Il s'agit de permettre une transition en toute sérénité et limitant « les éventuels effets de déstabilisation liés au changement d'environnement et de rythme de vie pour ces personnes ».

Le second est la possibilité pour les établissements partenaires de travailler ensemble sur des projets communs « afin d'assurer la qualité et la conti-

nuité de la prise en charge globale de la personne âgée handicapée ».

En mettant en commun leurs compétences professionnelles et en échangeant leurs informations, les professionnels seront en mesure de mieux s'occuper des personnes handicapées. Actuellement, les différents établissements concernés par le réseau partenarial sont : le Centre hospitalier de Saint-Yrieix, le centre La Chênaie, le Centre départemental de travail protégé d'Isle (CDTP) regroupant : l'établissement et service d'aide

par le travail d'Isle (ESAT), l'établissement et service d'aide par le travail de Glandon (ESAT), le Foyer d'hébergement pour adultes handicapés d'Isle, le Foyer d'hébergement pour adultes handicapés de Glandon, le Foyer de vie pour adultes handicapés d'Isle et le service d'accompagnement à la vie sociale d'Isle (SAVS), mais aussi, le foyer Anne-Dominique de Nexon (FAD) et l'établissement et service d'aide par le travail de Saint-Laurent.

Deux rencontres entre les différents partenaires ont déjà eu lieu, l'une à Saint-Yrieix et l'autre, à La Chênaie. La discussion a porté sur « la mise en place du réseau d'accompagnement des personnes handicapées au moment où elles vieillissent », sur « l'organisation d'un planning d'organisation de cette filière », sur leur prise en charge et sur « les collaborations entre les EHPAD de La Chênaie et de Saint-Yrieix et les structures d'accueil d'adultes handicapés susceptibles d'adresser des résidents aux deux structures ».

Sur le 1^{er} trimestre 2014, des périodes de stages « d'immersion » ont été programmées, pour les personnels du CH de Saint-Yrieix au sein des équipes de l'ESAT de Glandon et du foyer Anne-Dominique de Nexon. ■